

CCAS DE ROSPORDEN  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit

Le dix-neuf février à dix-sept heures trente minutes

Le Conseil d'Administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 13 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LOUSSOUARN Michel, Président du CCAS.

Etaients présents :

Michel LOUSSOUARN, Marie-Madeleine LE BIHAN, Raymond FEAT, Bernard FRENAY, Christine MASSUYEAU, Marie-France BOUTET, Marie-Estelle BUTZBACH, Marceline CORNIC, Michel GEORGES, Marie-Annick LE BERRE, Gérard PENSEC

Absents ou excusés :

Djelloul BENHENNI, Jean-Michel PROTAT, Tiphaine TAMIETTI, Tugdual TANNEAU, Denise DAHERON, Dany HERLEDAN

1 – Monsieur Bernard FRENAY a été nommé secrétaire de séance.

.....  
OBJET 2      COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

OBJET 3      FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS DE L'EHPAD KER LENN A COMPTER  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018  
RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente les différents tarifs proposés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Objet	Montant au 01/01/2018
Journée d'absence pour hospitalisation (forfait hospitalier) ; déduction de	20 €
Journée d'absence pour hospitalisation en psychiatrie (forfait hospitalier) ; déduction de	15 €
Journée d'absence hors hospitalisation ; déduction de	8.76 €
Repas des personnes extérieures	11.70 €
Abonnement téléphonique 2 mois	13.89 €
Location poste téléphonique 2 mois	11.50 €
Repas du personnel	3.60 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

-Approuve la fixation des différents tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents : 11  
Voix pour : 11

Pouvoirs : 0  
Voix contre : 0

Total : 11      Exprimés : 11  
Abstentions : 0

**OBJET 4**      FIXATION DES PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT-DEPENDANCE DE L'EHPAD KER LENN POUR L'ANNEE 2018  
RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du Finistère fixant les prix de journée 2018 hébergement, dépendance et réservation, la dotation hébergement temporaire et le forfait dépendance de l'EHPAD Ker lenn

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente les prix de journée à adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Type d'hébergement	Tarif journalier	
Hébergement en chambre individuelle	51.45 €	
Hébergement en chambre double	50.37 €	
Hébergement temporaire Convention Aide Sociale	Seuil de ressources	Participation
	R < 1200 €	30 €
	1200 € < R < 1800 €	38 €
	1800 € < R	51.45 €

À ces tarifs d'hébergement viendront s'ajouter les tarifs dépendance suivants :

Tarif dépendance	Tarif journalier
GIR 1 et 2	19.70 €
GIR 3 et 4	12.50 €
GIR 5 et 6	5.30 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

-Approuve la fixation des prix de journée au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents : 11                      Pouvoirs : 0                      Total : 11                      Exprimés : 11  
Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**OBJET 5**                      FIXATION DES PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT-DEPENDANCE DE L'ACCUEIL DE JOUR KER LENN POUR L'ANNEE 2018  
RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu la convention aide sociale signée avec le Conseil Départemental

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du Finistère fixant les prix de journée 2018 hébergement et dépendance de l'Accueil de jour Ker lenn

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente les montants restant à charge des personnes accueillies au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Conditions de ressources	Tarif hébergement	Total des frais/jour GIR 1-2 = 24.33 €	Total des frais/jour GIR 3-4 = 15.44 €	Total des frais/jour GIR 5-6 = 6.55 €
R ≤ 1200 €	22 €	46.33 €	37.44 €	28.55 €
1200 € < R ≤ 1800 €	26 €	50.33 €	41.44 €	38.42 €
R > 1800 €	30.40 €	54.73 €	45.84 €	36.95 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

-Approuve la fixation des différents tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents : 11                      Pouvoirs : 0                      Total : 11                      Exprimés : 11  
Voix pour : 11                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**OBJET 6**                      DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES  
RAPPORTEUR : Marie-Madeleine LE BIHAN

Vu les dossiers de demande d'aide concernant les cas suivants :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE ENGIE DE 65,68 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture ENGIE de 65,68 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de la facture de 65,68 € (aide versée directement à ENGIE

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total : 11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE EDF DE 312,70 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture EDF de 312,70 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge partielle de la facture de 150,00€ (aide versée directement à EDF)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'1 OU 2 ECHEANCES DE GAZ DE 72,00 € AUPRES DE DIRECT ENERGIE

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une ou deux échéances de GAZ de 72,00 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de deux échéances de gaz à 72,00 € soit 144,00 € (aide versée directement à Direct Energie)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE POUR 3 ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE POUR 149,00 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement des frais de cantine scolaire pour 3 enfants scolarisés à l'école primaire, pour un montant de 149,00 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de la facture de 149,00 € (aide versée directement au Trésor Public)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés : 11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DE TRANSPORT SCOLAIRE DE DEUX ENFANTS DE FEVRIER A JUIN POUR UN MONTANT DE 150,00 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement des factures de transport scolaire de deux enfants de Février à Juin, pour un montant de 150,00 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de la facture de 150,00 € (aide versée directement à LE MEUR Transport)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'ALSH DE 99,48 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'ALSH de Fouesnant de 99,48 € pour sa fille.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de la facture de 99,48 € (aide versée directement au Trésor public)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU de 195,43 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'eau de 195,43 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge partielle de la facture de 80,00 € (aide versée directement au Trésor public)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11	Pouvoirs :0	Total :11	Exprimés :11
Voix pour :11	Voix contre :0	Abstentions :0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU DE 139,01 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'eau de 139,01 €.

Décision du Conseil d'Administration : Accord pour la prise en charge de la facture de 139,01 € (aide versée directement au Trésor public)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents : 11	Pouvoirs : 0	Total : 11	Exprimés : 11
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstentions : 0	

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE 2 MOIS DE LOYER D'UN MONTANT DE 1164,00 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de 2 mois de loyers d'un montant total de 1164,00 €

Décision du Conseil d'Administration : Refus de la prise en charge de la facture (Motif : possibilité de demander un échéancier pour le remboursement de la dette)

Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;

Présents :11  
Voix pour :11

Pouvoirs :0  
Voix contre :0

Total :11  
Abstentions :0

Exprimés :11

OBJET 7     DEMANDE DE SUBVENTION ET VALIDATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT DE L'ABS  
RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'examen de la commission des solidarités du 12 Février 2018

FICHE FINANCIERE Demande de subvention au titre du Volet cohésion sociale du Contrat de Territoire 2015-2020 de CCA REALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Commune : Rosporden  
Tél. : 02 98 66 99 02  
E-mail : nathanaelle.letourneur@mairie-rosporden.fr

PRESENTATION DE LA STRUCTURE
------------------------------

La commune présente la particularité de compter deux CCAS, l'un pour Rosporden, l'autre pour la commune associée de Kernevel. Ces deux structures coopèrent étroitement au quotidien pour une unité d'action. La commune a décidé de conduire une ABS approfondie. Le CCAS de Rosporden coordonnera la démarche.

DESCRIPTION DE L'ETUDE
------------------------

**1-Cadre réglementaire de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**

La réalisation d'une ABS est obligatoire pour les CCAS à chaque renouvellement du conseil municipal. (CASF art. R.123-1) A ce jour, aucune ABS n'a été réalisée sur la commune.

Cette étude consiste en un diagnostic sociodémographique qui est réalisé à partir des données d'observation sociale du territoire avec l'ensemble des partenaires publics et privés qui participent au développement social local. Elle a pour finalité l'adaptation de la politique sociale de la commune aux besoins de la population.

**2-L'ABS de Rosporden, vecteur de développement durable**

La commune, par l'intermédiaire de son CCAS, affiche une volonté politique d'amélioration des conditions et du cadre de vie de ses habitants.

Au-delà de l'obligation légale, l'ABS constitue dès lors un outil de compréhension des spécificités du territoire et des besoins de l'ensemble de sa population. Elle apportera une aide à la décision et à la mise en adéquation de l'ensemble des politiques publiques portées par la Municipalité, dans une démarche de développement durable. Des « indicateurs territorialisés de bien-être » seront définis pour initier une veille sociale afin d'évaluer l'ensemble des politiques publiques.

### 3- Démarche de projet et partenariat

Le CCAS, porteur du projet, se situe au cœur d'une démarche qui nécessite un partenariat dynamique réunissant l'ensemble des acteurs impliqués. Le comité de pilotage, instance décisionnaire et stratégique, se portera garant du bon déroulement de l'étude et un chargé de mission recruté pour cette occasion, exercera un rôle « d'animateur ». Le travail en commun et les échanges de points de vue faciliteront une connaissance des enjeux et la formulation de propositions d'action innovantes. Le CDAS, le centre social et CCA pourront notamment être associés.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE

-Début de l'étude : Mars 2018

-Fin de l'étude : Décembre 2018

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE

Financier	Dépense	Taux sollicité	Montant sollicité
Investissement	Subventionable		
Conseil Départemental du Finistère	chargé de mission et/ou intervenant extérieur et/ou cabinet d'étude 15.900,00 € TTC	Forfait	4.500,00 € TTC
Autofinancement	chargé de mission et/ou intervenant extérieur et/ou cabinet d'étude 15.900,00 € TTC	Solde	11.400,00 € TTC
Fonctionnement			
Autofinancement	Frais divers 2.100,00 € TTC	100 %	2.100,00 € TTC
Coût total de l'étude	18.000,00 € TTC		

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente le projet de réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux et le plan de financement de l'étude.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Retient le projet de réalisation d'ABS.
- Approuve le plan de financement présenté
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre du projet

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Présents : 11  
Voix pour : 11

Pouvoirs : 0  
Voix contre : 0

Total : 11  
Abstentions : 0

Exprimés : 11

OBJET 8      DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018  
RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu la Loi du 6 Février 1992 et notamment dans ses articles 11 et 12  
Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB)  
Vu l'article D. 2312-3 du CGCT indiquant les éléments compris dans le DOB  
Vu la loi du 22 janvier 2018 et notamment en ses articles 10 et 24 (LPFP 2018-2022)  
Vu la présentation faite en commission des solidarités du 12 Février 2018  
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,  
Vu le rapport d'activité 2017 annexé,

Le Conseil d'administration du CCAS :  
Prend connaissance du rapport des orientations budgétaires 2018  
Débat des orientations budgétaires 2018

Conformément à l'article L. 2312-1, le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.